

LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

5 septembre 2012 – N° 86 Pour nous contacter : Douspis G. 3, rue de la Motte – 49730 VARENNES sur Loire
• 02 41 51 73 79

• georges.douspis@wanadoo.fr - www.lalibrepensee.com

SOMMAIRE :

- P 1 = - James Combier – Loi de 1905.
- P 2 = - Lettre de démission - James Combier .
- = - Adhésions.

.....

Combier et l'Histoire ou, quelques leçons à méditer !

Notre camarade Jean Paul Baron nous a fait parvenir ces reproductions de la lettre de démission que les conseillers municipaux de Saumur firent parvenir au sous-préfet de Saumur, une fois leur tâche de laïcisation accomplie, en avril 1882.

A l'heure où la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat est en passe d'être liquidée par ceux-là mêmes qui devraient la défendre, il est bon de se pencher un instant sur ce que fut l'anticléricalisme militant de la fin du XIX^{ème} siècle, prélude à la loi de 1905. Comme on peut le voir ici, les édiles municipaux de Saumur n'hésitèrent pas à dénoncer le cléricalisme comme le seul véritable ennemi de la République, après avoir, durant leur mandat, pris de nombreuses décisions pour écarter les cléricaux de la gestion de la ville, laïcisant tout ce qui devait, à leurs yeux, relever du service public.

On est bien loin, aujourd'hui, de telles positions et nos élus de « gauche », tant nationaux que locaux, feraient bien de prendre modèle sur J. Combier et ses amis, au lieu de proclamer, urbi et orbi, leur volonté d'inscrire le Concordat dans la Constitution et de préparer la liquidation pure et simple de la loi de 1905.

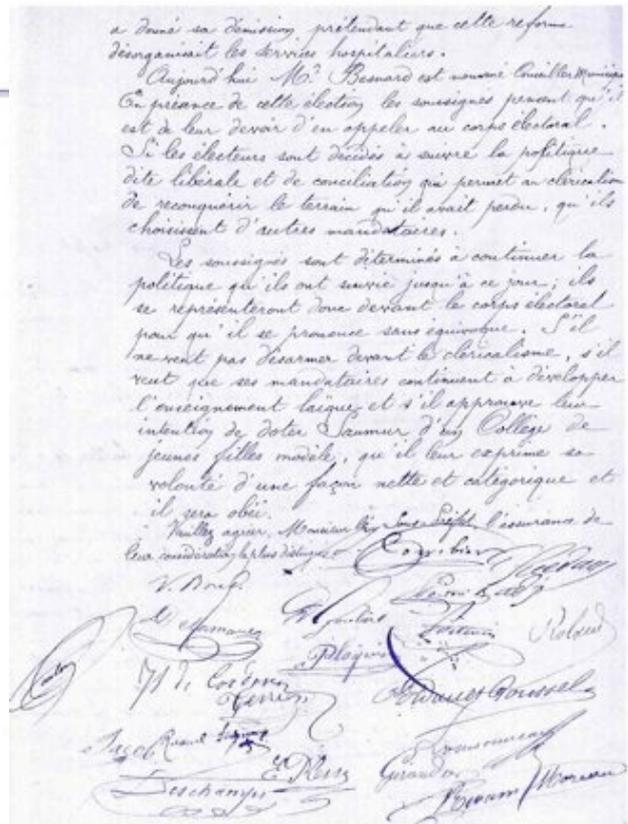
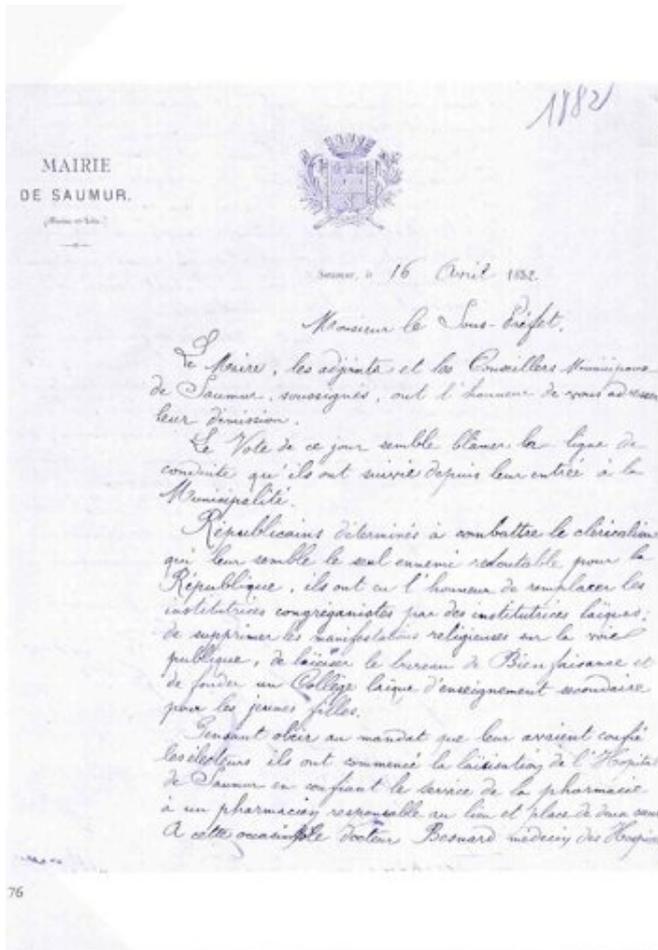
Contre l'argument ressassé ad nauseam, selon lequel il faudrait ne pas brutaliser un électorat que l'on prétend majoritairement de droite et inféodé à l'Eglise, il est bon de rappeler que Combier et ses amis furent réélus sans difficulté, parce qu'ils représentaient, sans ambiguïté, la volonté du plus grand nombre d'en finir avec la domination de l'Eglise et son omniprésence au sein du domaine public.

Aujourd'hui, comme hier, les élus s'honoreraient de respecter la volonté populaire :

- Rupture avec l'Union européenne, volonté qui s'est exprimée sans ambiguïté lors du referendum de 2005.
- Abrogation de la loi Debré qui détourne des milliards de fonds publics et qui prive l'Enseignement public de 180 000 postes au profit de l'enseignement catholique !
- Abrogation du statut clérical d'exception d'Alsace Moselle c'est-à-dire du concordat de 1801 et de toutes ses annexes !
- Abrogation de la loi Falloux et donc fin de la religion à l'école !
- Laïcisation des écoles publiques d'Alsace-Moselle et de ses personnels !

En un mot, James Combier et ses amis ont ouvert la voie, il y a un peu plus d'un siècle, continuons leur combat. Là est l'avenir !





Mairie de Saumur, 16 avril 1882 (Saumur, suite)



En défense de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat

Signez et faites signer la pétition pour l'abrogation de la loi Debré
accessible sur le site :

Libre Pensée : www.fnlp.fr/



- Site LP Saumur : "lalibrepensee.com". A consulter régulièrement et à indiquer à nos interlocuteurs.
- Comment adhérer à la Libre Pensée ?

Bulletin d'adhésion

- Nom :

- Prénom :

- Adresse : Rue :

Code postal :

Ville :

A renvoyer à : G Douspis -3, rue de la Motte – 49730 Varennes sur Loire